



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 64690

Texte de la question

La direction de La Poste vient de porter un coup sévère à ses retraités. En effet, ces derniers ont été dernièrement informés de la suppression de certains de leurs droits acquis comme, par exemple, la gratuité de la Carte bleue et de l'abonnement téléphonique. Cette remise en cause représente une perte sèche de 200 euros par an et par retraité. De nombreux anciens agents de l'État se sont légitimement émus de cette mesure. En outre, cette suppression est annoncée dans un contexte particulièrement difficile pour les retraités. De nombreux prélèvements obligatoires, auxquels ces derniers sont soumis, augmentent. Ces décisions, prises de manière unilatérale, sont justifiées par la mise en application de nouvelles normes comptables internationales. Cette explication officielle ne doit en rien occulter la perte du pouvoir d'achat patente des retraités. Aucune compensation satisfaisante et non discriminante n'est pour l'heure proposée. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 MEUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le ministre délégué à l'industrie a demandé au président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64690

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4745

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5632